



N°1 - MAI 2014

Trumilly Info

BULLETIN D'INFORMATION DE LA MAIRIE DE TRUMILLY



Madame, Monsieur,

Nous sommes au début d'une nouvelle mandature qui va nous conduire ensemble de 2014 à 2020. Nous nous étions engagés à vous donner une meilleure information, à renouveler les supports de communication, j'ai donc le plaisir d'inaugurer ce nouveau « Trumilly Info ».



Le site internet de la commune suivra ! C'est un outil interactif aujourd'hui indispensable pour communiquer, pour faciliter vos démarches, vos contacts avec la mairie.

Dès notre installation au conseil après l'élection, l'équipe n'a pas chômé : répartition des responsabilités entre adjoints et conseillers, délégations de nos représentants dans les organismes partenaires ou commissions externes, prise de connaissance des dossiers...

Le premier d'entre eux, calendrier oblige, a été le budget prévisionnel pour l'année 2014 déjà bien engagée.

Tout cela a pris un peu de temps, c'est bien normal, mais maintenant nous sommes en ordre de marche pour travailler pour la vie du village, conformément à nos engagements.

Beau printemps à tous !

Martine LOBIN
Votre Maire



SOMMAIRE

Page 1

Edito du Maire
Premier conseil municipal

Page 2

Budget primitif

Page 3

La vie de la commune
Zoom sur une association
Le projet assainissement

Page 4

Bon à savoir
Agenda
Jeux
Memento

PREMIER CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS

Installation du conseil municipal, du maire Martine Lobin et de ses adjoints Philippe DESJARDINS, Margarita ALVAREZ et Catherine GARCIA



Autour du maire Martine LOBIN de gauche à droite les trois adjoints : Margarita ALVAREZ, Philippe DESJARDINS et Catherine GARCIA.

De gauche à droite les conseillers municipaux :

Gisèle MOTTIER, Jérôme AUDEBEAU, Séverine PAREDES, Martine MOMMELE, Virginie LABASQUE, Michel BONNELLE, Mathias PAPON, Séverine DUPONT, Olivier LEROUX, Jérôme DA SILVA DE FREITAS, Christian LOUSSERT.

COMPRENDRE LE BUDGET MUNICIPAL (BUDGET PRIMITIF)

Les documents comptables d'une commune sont représentés :

- par le compte administratif (établi par les élus et donnant une image fidèle des comptes de la commune sur l'année écoulée) et le compte de gestion qui est son reflet établi par la trésorerie de Crépy en Valois.
- par le budget primitif (le budget prévisionnel pour l'année qui débute)

Le compte administratif et le compte de gestion doivent être approuvés avant le 31 mai de l'année suivante. Le budget primitif avant le 15 avril de l'année. Dans les faits, ces documents sont bien souvent approuvés en même temps.

Qu'est-ce que le budget ?

Le compte administratif reprend les mouvements réels de l'année passée en dépenses et recettes, et fait ressortir un excédent ou un déficit. Le budget primitif est l'acte majeur de la vie de la collectivité dans la planification de ses actions pour l'année en cours. Il est l'acte qui prévoit et autorise les dépenses et les recettes pour l'année entière.

Qui prépare et vote le budget ?

Le maire et les élus. Le budget est voté en conseil municipal, pour notre commune le 25 avril dernier (les années d'élections municipales le délai du 15 avril est repoussé à la fin du mois d'avril).

Qui contrôle l'exécution budgétaire ?

L'Etat, par l'intermédiaire du trésor public, du préfet et éventuellement de la Chambre Régionale des Comptes exerce un contrôle sur ces comptes.

Qui paie ?

Le maire ordonne les recettes et les dépenses, mais c'est le trésor public qui assure le paiement effectif des mandats (dépenses) ou l'encaissement des titres exécutoires (recettes). Il se charge également des poursuites en cas de non recouvrement.

LES 2 SECTIONS DU BUDGET PRIMITIF

La section fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont constituées des taxes et impôts divers perçus, dont la taxe d'habitation, la taxe foncière (bâti et non bâti), ainsi que la CFE et CVAE (qui ont remplacé l'ex-taxe professionnelle et provient des entreprises, peu nombreuses à Trumilly); Elles représentent au total 55% des recettes, et les dotations d'Etat au total 40%

La seule marge de manœuvre et choix politique de la commune est de maintenir ou augmenter les taxes pour la part qui est communale (car tout ne va pas à la commune si vous regardez vos avis d'impôts dits « locaux » : il y a aussi une part intercommunale, une part départementale et une part régionale) *Le choix a été fait de ne PAS augmenter les impôts locaux cette année.*

Les autres recettes viennent de la location de la salle communale et de la refacturation au SIVOS du coût d'entretien de l'école. Elles sont minimes.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées:

- Des charges à caractère général comme l'électricité, le combustible et le carburant, l'entretien, la maintenance et les assurances soit près de 20% des dépenses
 - Des charges de personnel (2 salariés à ce jour + un contrat d'apprentissage en 2013) représentent 24% des dépenses
 - D'un reversement à un fonds de mutualisation mis en place par l'Etat pour atténuer les effets de la disparition de la taxe professionnelle (pour 14%)
 - D'une quote-part au SIVOS, qui gère les affaires scolaires de 4 communes, et les subventions aux associations, pour 29%.
 - Dans les autres charges diverses et variées, on trouve des charges de gestion courante et les indemnités des élus
 - Enfin des intérêts (800 €) sur le remboursement du dernier emprunt, des dépenses imprévues de fonctionnement pour 10.789,02 €
- Notre capacité d'autofinancement est en 2014 réduite à la somme de 1.990,00 €

La section investissement

La section d'investissement est constituée des travaux divers et opérations d'envergure qui augmentent la valeur du patrimoine de la commune.

Les recettes d'investissements se décomposent en :

- recettes inscrites non encore perçues de l'exercice précédent pour 1 854 330,79 € (dont les ¾, sont représentés par l'assainissement non collectif : subventions de l'Agence de l'Eau et du conseil général + la part restant à la charge des administrés)
- affectation des résultats de clôture des sections investissement et fonctionnement de l'année précédente
- réinscription de l'emprunt figurant au BP précédent et non affecté à une opération particulière
- le fonds de compensation de la TVA qui est un remboursement partiel de la TVA payée par la commune à l'Etat

Les dépenses d'investissements sont représentées par:

- les restes à réaliser de l'exercice précédent (assainissement non collectif et travaux de l'église)
 - la réinscription de la vidéo protection dans l'attente de la décision du conseil municipal sur ce sujet
 - l'annuité de remboursement de l'emprunt
 - une opération dite de « sécurisation des trajets scolaires »
- Pour information, cette opération est inscrite, mais a très peu de chance d'être initiée sur l'année, compte tenu de la tension extrême qui existe en trésorerie. Il faudra d'ailleurs, pour mener à bien l'opération d'assainissement non collectif ouvrir une ligne de trésorerie d'environ 400 à 500.000,00 € (ce qui n'est pas pour l'instant un emprunt, mais la possibilité d'avoir une avance bancaire de court terme pour gérer la trésorerie dans l'attente des versements des quotes-parts des administrés, propriétaires de leur assainissement remis aux normes, car la commune avancera le coût des travaux aux entreprises).

le budget prévisionnel de fonctionnement:
324 853,02 €

Le budget prévisionnel d'investissement:
2 244 709,94 €

Contrairement à ce qui nous avait été annoncé les comptes de la commune sont extrêmement tendus. Les opérations engagées sont énormes par rapport à la capacité d'autofinancement. D'autant que la perception des subventions et des quotes-parts des usagers, pour les travaux que la commune préfinance dans la remise aux normes des assainissements, sera un gros enjeu pour la maîtrise des finances communales pour plusieurs exercices. Bien que voté par l'équipe élue le 23 mars dernier, ce budget aurait dû être élaboré et assumé par nos prédécesseurs. Nous constatons que la marge de décision pour des actions nouvelles est quasi-nulle. Nous nous efforcerons de récupérer de la marge de manœuvre pour les exercices à venir, par une gestion plus rigoureuse, tout en menant à bien et en sécurisant les opérations lancées

LA VIE DE LA COMMUNE

LE 8 MAI

29^{ème} VIDE-GRENIER DU CLUB LEO LAGRANGE



Le traditionnel vide grenier s'est déroulé avec bonne humeur sur le terrain de sports et la place de l'église. Une réussite confirmée pour cet événement qui a accueilli 89 exposants et toujours beaucoup de visiteurs. Le temps a été favorable une bonne partie de la journée, même si un après-midi pluvieux a écourté les réjouissances. La date est déjà retenue pour l'an prochain !

Pendant ce temps, la buvette battait son plein sous le préau de la mairie, et la salle communale accueillait une belle exposition d'œuvres réalisées par les associations Arts plastiques de Nanteuil le Haudouin et Loisirs créatifs Artifice du Plessis Belleville, tandis que notre belle plume locale, Gérard Bertuzzi, régala les visiteurs de ses bons mots et dédicaces sympathiques.

COMMEMORATION

Le matin, un cortège, composé du conseil municipal de Trumilly avec son maire Martine LOBIN à sa tête, et une assistance plus fournie que d'habitude, s'était rendu au monument aux morts du cimetière pour un hommage aux victimes trumilloises des conflits de 1914-1918 et 1939-1945.

Une vingtaine d'enfants de l'école primaire d'Auger Saint Vincent (classes de Mesdames Verrier et Jegouzo), représentant



le RPI, y a entonné le Chant des Partisans, dirigé par Mme Verriez de l'école de musique intercommunale du Valois. Un moment fort et émouvant pour commémorer le 69^{ème} anniversaire de la fin de la Seconde Guerre Mondiale ! Qu'ils en soient chaleureusement remerciés.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIAL

LE CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est un organisme communal distinct de la mairie.

Il dispose d'un conseil d'administration de 10 membres et du Maire qui en est le Président. 5 membres sont élus au sein du Conseil Municipal et 5 sont nommés par le Maire.

Le rôle du CCAS est d'animer l'action sociale dans la commune. Il effectue de nombreuses actions vers les parties de la population entrant dans son domaine d'intervention (aides légales et facultatives, aides aux personnes âgées, aides aux familles en difficulté...).

Les membres du CCAS de Trumilly ☎ 03.44.59.29.10

LE PROJET ASSAINISSEMENT

Les travaux de mise aux normes des assainissements autonomes ont commencé fin mars avec une première série de 5 dispositifs refaits.

Devant les problèmes de désorganisation rencontrés sur ces premiers chantiers, il a été nécessaire de recaler le rôle de chacun des intervenants, nombreux (le maître d'œuvre Concept environnement, l'entreprise SPEE, la CCPV, Véolia, ...).

ZOOM
sur...

« Les Perles de Trumilly »

Cette association de majorettes
a été créée en août 2012

A ce jour, nous comptons 14 majorettes

Les répétitions ont lieu chaque samedi de 14 h à 17 h, à la salle préfabriquée

Les majorettes ont participé à leur premier festival, le 4 mai 2014, à Moreuil (80) puis un second est prévu, le 8 juin à Fontenay-Tressigny (77). Nous avons effectué un défilé lors du vide grenier organisé par le Club Léo Lagrange à Trumilly et le 18 mai à Duvy lors de la brocante. De plus, l'Association organise une journée consacrée aux sports, le samedi 28 juin 2014, à partir de 13 heures, suivi d'un concert avec le groupe puissance 6.

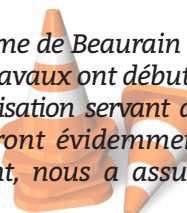
Les inscriptions pour la saison 2014-2015 se feront le samedi 6 septembre

☎ 06.80.16.96.61 ✉ les.perles.de.trumilly@gmail.com



TRAVAUX (Le projet Arc de Dierrey)

Vous avez pu constater qu'entre la ferme de Beaurain et la route départementale N°1324, des travaux ont débuté. Il s'agit de l'enfouissement d'une canalisation servant au transport du gaz. Ces travaux n'auront évidemment aucune incidence sur l'environnement, nous a assuré GRT GAZ.



Les interventions ont par conséquent été suspendues momentanément, mais vont reprendre prochainement. Des nouvelles dates de piquetage ont d'ailleurs été fixées en mai et juin.

L'étude personnalisée des dossiers présentant des difficultés va également reprendre afin que personne ne soit laissé en dehors du dispositif s'il souhaite en bénéficier.

Bon à savoir

Validité de la carte nationale d'identité (décret publié au Journal Officiel le 20 décembre 2013)

A compter du 1er janvier 2014, la validité des cartes nationales d'identité (CNI) délivrées aux personnes majeures est passée de 10 à 15 ans.

Attention, cette prolongation ne concerne pas les CNI délivrées aux mineurs qui restent toujours valables 10 ans.

Cet allongement de 5 ans concerne à la fois :

- Les nouvelles CNI délivrées à partir du 1er janvier 2014
- Les CNI délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre

2013 (aucune démarche particulière de la part des usagers n'est nécessaire, la date de validité inscrite sur le titre n'étant pas modifiée).

Pour chaque pays acceptant la CNI comme document de voyage, le ministère de l'intérieur propose une fiche d'information traduite disponible sur le lien suivant :

<http://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Duree-de-validite-de-la-CNI>

JEUX - MOTS FLECHES

DÉCUS		ÎLE GRECQUE		DECRITE A NOUVEAU		SOURIRES
FERMIER		SASSANT		MONNAIE		
JOUR						
OTES LA						
SUIE						
RAPPELS				FER		
CAR				PLATS		
			POSA			
			PRÉNOM FÉMININ			
CORSENT						
RÉGION D'ITALIE						
ARRÊTS CIRCULAIRES						

SOLUTION DU JEU
 samos ■ lea ■ yen ■ mets ■ redéfinie ■ risettes
 mit ■ salent ■ venette ■ stases VERTICALE: desabusés ■ tamisant
 ■ bus ■ fe ■ bis ■ ramones ■ samedi ■ metayer

Enquête sur la formation et la qualification professionnelle :

L'INSEE (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques) effectue régulièrement depuis 1964 une enquête sur la formation et la qualification professionnelle.

Les thèmes abordés s'intéressent essentiellement à la formation initiale, à la mobilité professionnelle, à la formation continue sur moyenne période (sur les 5 dernières années).

Cette enquête se déroule dans notre commune d'avril à septembre 2014

Mme Marie-Hélène HAGUET, enquêtrice de l'INSEE, munie d'une carte officielle, interrogera par visite quelques uns de nos administrés, qui seront prévenus individuellement par courrier et informés au nom de l'enquêteur. Les réponses fournies lors de l'entretien restent anonymes et confidentielles, comme la loi en fait la plus stricte obligation.

Nous vous remercions de recevoir favorablement cette enquêtrice.

Agenda

25 mai

- ✓ Elections européennes
8h00 à 18h00 dans la salle communale
- ✓ Brocantes à domicile des habitants de Beaurain
8h00 à 18h30 à Beaurain

28 juin

Fête de l'école au Luat
«Olympiades» 10h00 à 12h00 puis restauration

5 juillet

Mechoui du comité des fêtes de Trumilly

10 août

Le trophée René Bachelart
épreuve cycliste UFOLEP 13h30 à 17h30
organisée par le Velo Club Pontois, la commission des jeunes et «De La ruelle aux chevaux»

Memento

Mairie de Trumilly Ouverte au public
le lundi de 18H00 à 19H30 et le Jeudi de 9H00 à 11H30

- ✉ 113, place de l'Eglise 60800 Trumilly
- ☎ 03 44 59 29 10
- 📠 03 44 59 01 42
- 💻 mairie.trumilly@wanadoo.fr

Affaires scolaires

Ecole de Trumilly: 03 44 59 02 12
Cantine et périscolaire : 03 44 59 67 83

Urgences

SAMU: 15 Gendarmerie: 17 Pompiers: 18
Pharmacie de garde : 32 37
Maison médicale Crépy en Valois : 03 44 87 11 33
La Poste de Crépy en Valois : 03 44 39 83 01
SICAE : 03 44 39 45 08
SAUR 24h/24: 08 25 80 78 08

A respecter

Horaires des tontes :
Les jours ouvrables et le samedi de 8h à 12h et de 14h à 19h
Les dimanches et jours fériés de 9h30 à 12h
La collecte des déchets verts a lieu chaque vendredi matin